



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sportifs de haut niveau

Question écrite n° 65911

## Texte de la question

Mme Florence Delaunay attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur la situation des athlètes de haut niveau qui ne bénéficient pas de convention. Non bénéficiaires d'un contrat de travail à durée déterminée liant une entreprise privée ou publique à un athlète de haut niveau qui perçoit ainsi un salaire et bénéficie d'un détachement, certains sportifs de haut niveau, médaillés et reconnus, se trouvent ainsi dans des situations de grande précarité. Les carrières de sportifs de haut niveau sont brèves, à risques et ne bénéficient d'aucune sécurité hors convention avec leur fédération. En conséquence, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre en matière de politique sportive afin de soutenir, de manière pérenne, les jeunes sportifs, ou de définir les critères d'éligibilité pour les bénéficiaires de conventions.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Florence Delaunay](#)

**Circonscription :** Landes (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65911

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** Ville, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 octobre 2014](#), page 8384